



AVIS DE RECRUTEMENT

Sélection d'ONG pour la mise en œuvre du Projet PRCA NEXUS 3 Frontières dans les régions de Tillabéri et Tahoua

1. Le Gouvernement de la République du Niger à travers le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) (ci-après nommé « le Client ») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (ci-après dénommée « l'AFD »), pour couvrir le coût du Projet de Réduction des Crises Alimentaires – NEXUS 3 Frontières dans les régions de Tillabéri et Tahoua et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel la présente demande de proposition est émise.
2. Le Client sollicite des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après : Mission de mise en œuvre du Projet de Réduction des Crises Alimentaires – NEXUS 3 Frontières dans les régions de Tillabéri et Tahoua, ci-après désignés par "les Services". Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence joints (Section VII).
3. La présente Demande de Propositions (DDP) est adressée aux Consultants désirant y répondre.
4. La présente DDP comprend les sections suivantes :
 - Section I – Instructions aux Consultants
 - Section II - Données particulières
 - Section III - Proposition Technique – Tableaux types
 - Section IV - Proposition Financière – Tableaux types
 - Section V – Critères d'éligibilité
 - Section VI – Règles de l'AFD – Pratiques frauduleuses et de corruption - Responsabilité Environnementale et Sociale
 - Section VII - Termes de Référence
 - Section VIII - Contrat type.

Elle peut être retirée au Haut Commissariat à l'Initiative 3N ou téléchargée sur le site du HC3N (<http://www.initiative3n.ne>) ou le site dgMarket de l'AFD (<http://afd.dgmarket.com>).

Pour correspondre aux critères et conditions d'éligibilité des candidats, les documents suivants doivent être inclus dans la Proposition technique

- (1) Statut enregistré de l'ONG (membres du groupement) ou agrément ;
 - (2) Protocole d'Accord Type (PAT 2016 – 2020) signé avec le Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire ;
 - (3) Attestation d'enregistrement ou de siège dans la région ;
 - (4) Attestation de dépôt du rapport annuel 2020 ;
 - (5) Attestation de bonne fin ou d'exécution des projets dans la zone ou pages de garde et de signature des contrats.
5. Des compléments d'informations sur la date limite de soumission des propositions, ainsi que l'heure et l'adresse sont fournis à l'article 17.9 des IC.

LE SECRETAIRE GENERAL p.i

IDRISSA CHIPKAO